

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 039-200090801-20250326-DP_007_2025-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉLIBÉRATION N° 2025-07 SEANCE DU 26 MARS 2025

Objet : PROGRAMME SENIORS EN VACANCES

Nombre de membres :

En exercice : **25**

Présents : **18**

Pouvoirs : **4**

Date de convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 03/04/2025

Votants :	22	Pour :	22	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-cinq, le **26 mars 2025** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis, Vice -Président.**

Délégués présents : ALONSO Philippe, BLEUZE Michel, BORGES Marielle, BRANCHY Isabelle, BRIDE Marcel, CLOSCAVET Marie Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, MOREL Alain, MOREL Denis, MOREL Patrice, PARIS Robert, PONSOT Pauline, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, SCHAEFFER Catherine.

Excusés : BEVING Christophe, BROCHOIRE Myrtille, SARRAN Jean-Louis

Excusés ayant donné pouvoir : LUSSIANA Eddy à Denis MOREL, PANSERI Marianne à CLOSCAVET Marie-Claire, GAUTHIER-PACOUD Sandrine à ETCHEGARAY Josiane, PROST Philippe à Catherine SCHAEFFER

Secrétaire de séance : CLOSCAVET Marie-Claire

Rapporteur : MOREL Denis Vice-Président

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

L'Agence Nationale des Chèques Vacances dans le cadre du dispositif Séniors en vacances a pour vocation de rompre l'isolement des personnes âgées et de créer du lien social.

Ce programme offre l'opportunité aux séniors du territoire de Terre d'Emeraude Communauté de bénéficier de vacances, à des tarifs préférentiels.

Pour l'année 2025, et au regard du succès rencontré par les séjours depuis plusieurs années , le CIAS de Terre d'Emeraude souhaite organiser 3 séjours.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir entendu cet exposé et avoir

DÉCIDE

DE RESERVER un séjour du 29 mars au 5 avril 2025 au Village Club MILEADE LE TOUQUET- MERLIMONT pour un montant total **estimé** à 28 585,18 € comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

DE RESERVER un séjour du 12 au 19 avril 2025 au Village Club VACANCES PASSION de LABEAUME pour un montant total **estimé** à 29 024,88 € comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

DE RESERVER un séjour du 11 au 18 octobre 2025 au Village vacances CAP France de TERROU pour un montant total **estimé** à 30 512,33 € comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

DE RETENIR la société BULLY Autocar pour le transport des voyageurs sur les 3 destinations au tarif de 6 190,00 € pour Le Touquet- Merlimont, 4 515,00 € pour Labeaume et 5 635,00 € pour Terrou.

DE FIXER le tarif du séjour par **personne non-imposable** à 484 € pour le séjour à TOUQUET-MERLIMONT et 463 € pour le séjour à LABEAUME et 511 € à TERROU comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour, l'assurance annulation, le transport et l'accompagnement.

DE FIXER le tarif du séjour par **personne imposable** à 696 € pour le séjour à TOUQUET-MERLIMONT, 675 € pour le séjour à LABEAUME et 723 € à TERROU comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour, l'assurance annulation, le transport et l'accompagnement.

DE DIRE que la facturation de l'acompte de 25 % se fera à réception de la validation de l'inscription et le solde 15 jours avant le départ.

DE DIRE que le tarif d'une chambre individuelle sera le même que celui facturé par la résidence d'accueil Lors des séjours voyages seniors, les voyageurs ont la possibilité d'être hébergés en chambre individuelle.

Cette option a un coût supplémentaire.

DE PRENDRE EN CHARGE les frais de séjours (hébergement, excursions, taxe de séjour et transport) des accompagnatrices.

DE CHARGER Monsieur le Vice-Président de signer les pièces liées à ces opérations.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,
Denis MOREL

